

Jornal: *Le Peuple* N.º *11**Belgica*Data: *21.4.1974* Loc.

## PORTUGAL

☆ *Loi d'amnistie post-révolutionnaire*

Le Parlement portugais a approuvé mercredi après-midi en deuxième lecture le projet de loi socialiste d'amnistie pour tous les « crimes politiques et militaires » commis après la révolution du 25 avril 1974.

Le projet de loi a été approuvé grâce aux voix favorables des députés du parti socialiste, du parti communiste, du seul député de l'Union démocratique populaire (UDP - extrême gauche), et de trois députés dissidents du P.S. Le parti social démocrate (PDS), le Centre démocratique et social (CDS et les députés sociaux-démocrates indépendants (ASDI) ont voté contre.

La loi, votée en première lecture au mois d'avril, à la veille du cinquième anniversaire de la Révolution, s'était vu opposer le veto du président de la République, le général Antonio Ramalho Eanes. Celui-ci estimait qu'une amnistie militaire relevait uniquement des forces armées et non du Parlement.

Elle doit maintenant être obligatoirement promulguée par le président Eanes.